



AUDISOL

Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires
aux comptes de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE

21 ter rue Voltaire

75011 Paris

Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RESEAU CONTENTIEUX PENITENTIAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 24 août 2023

Commissaire aux comptes,

AudiSol

Delphine LUBRANI



Annexe 1

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	5 062	2 029	3 034	3 696
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	153		153	153
Prêts				
Autres	1 110		1 110	1 110
TOTAL (I)	6 325	2 029	4 296	4 959
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 083 435		1 083 435	106 012
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	306 188		306 188	427 699
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	1 389 622		1 389 622	533 711
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 395 947	2 029	1 393 918	538 670

BILAN PASSIF

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	4 739	7 084
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	4 544	-2 345
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>9 283</i>	<i>4 739</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	9 283	4 739
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 627	11 268
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 251	18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 291	5 764
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 355 467	516 881
TOTAL (IV)	1 384 636	533 932
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 393 918	538 670

COMPTE DE RÉSULTAT

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	676 257	96 997
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	500	
Mécénats	568 553	205 813
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	30 689	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 276 003	302 810
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	1 864	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	431 119	198 864
Aides financières	658 244	105 028
Impôts, taxes et versements assimilés	580	
Salaires et traitements	131 294	
Charges sociales	36 990	259
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	663	613
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	10 430	390
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 271 184	305 153
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 819	-2 343
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	128	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	213	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	341	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	254	2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	254	2
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	87	-2

COMPTE DE RÉSULTAT

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	4 906	-2 345
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	362	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	362	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-362	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 276 344	302 810
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 271 800	305 155
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4 544	-2 345
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		
TOTAL	4 544	-2 345

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présentation

Objet social de l'entité :

RCP a pour objet :

- d'agir pour le renforcement de la protection en justice des droits et liberté des personnes incarcérées, à l'échelon des organes du Conseil de l'Europe comme à celui de ses Etats membres ;
- de favoriser la coopération entre les défenseurs des prisonniers en Europe ;
- d'analyser de façon scientifiquement ordonnée les processus d'élaboration du droit pénitentiaire et les effets de l'introduction du droit en détention ;
- de rendre compte de l'effectivité de la défense par le juge des droits fondamentaux en prison dans chacun des pays où elle est implantée.

L'action de l'association concerne toutes les professions et organisations qui agissent pour le respect des droits des détenus ainsi que toutes les disciplines scientifiques qui concourent à l'étude de l'usage du droit en prison. A vocation européenne, elle cherche cependant à établir des partenaires avec les organisations qui se sont données un mandat similaire ailleurs dans le monde.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Renforcement de l'accès au droit et au juge des personnes détenues via des actions en justice et de plaidoyer coordonnées avec les organisations membres.
- Lancement d'une recherche dans neuf pays de l'Union Européenne sur l'impact des politiques européennes sur les problèmes structurels en prison.
- Renforcement de l'accès aux soins en prison et promotion des principes d'équivalence et d'équité des soins aux personnes incarcérées, notamment en termes d'accès aux services anti-VIH et de réduction des risques liés à l'usage de drogue.
- Documentation des violations des droits fondamentaux et renforcement de la protection des personnes détenues victimes de mauvais traitements et torture, notamment en Ukraine en temps de guerre, via des actions de collecte d'information, de contentieux et de plaidoyer
- Facilitation du travail de terrain et renforcement des capacités des ONG engagées dans la protection des droits des personnes détenues notamment via la diffusion de ressources juridiques et outils de plaidoyer aux ONG et praticiens du droit spécialistes du champ pénitentiaire dans 18 pays d'Europe ; séminaires de travail et formations, notamment auprès de ses partenaires en Europe de l'Est.
- Appui institutionnel aux organisations et protection des défenseurs.es des droits humains en danger, en particulier des organisations et représentants de la société civile ukrainienne en temps de guerre.

Les moyens mis en œuvre :

- de constituer et d'animer un réseau de chercheurs, d'organisations et de praticiens susceptible d'être mobilisé sur l'ensemble des questions intéressant la protection juridictionnelle des droits des personnes incarcérées et l'usage du droit en prison;
- de rendre accessible dans différentes langues, au moyen d'un site internet, une description des modalités de la protection des droits des personnes détenues en Europe et de tenir à jour une information permanente sur ce thème;
- de diffuser les acquis des actions juridiques menées dans les différents pays, notamment par la mise en partage des argumentaires utilisées;
- d'élaborer des stratégies judiciaires concertées propres à susciter des évolutions du droit applicable aux personnes incarcérées;
- d'agir en justice pour la sauvegarde et le renforcement des droits des personnes détenues;
- d'organiser des conférences, séminaires et colloques;
- d'assurer toute publication contribuant aux buts qu'elle s'est fixés;
- de contribuer et apporter son soutien de quelque manière que ce soit à toute recherche, publication, rencontre, organisation de cours, participation à des enseignements, ou toute autre activité dont le but concorde avec le sien.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 393 918,48 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 4 544,31 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/05/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation comptable.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériel informatique	3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

SUBVENTIONS

1. Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées selon leur nature et utilisées selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- soit comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisées en produits constatés d'avance lorsque la subvention est pluriannuelle et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,

- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage ;
- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.

En cas de financement d'un bien décomposable, ces subventions sont par ailleurs ventilées proportionnellement entre les différents composants. Leur reprise intervient alors au même rythme que l'amortissement des composants.

DÉROGATIONS À UNE PRESCRIPTION COMPTABLE

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

MODIFICATION DE PRÉSENTATION OU D'ÉVALUATION

Aucune modification de présentation ou d'évaluation ne mérite d'être signalée.

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice (investissement, mise au rebut et cessions) se décomposent ainsi :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencts & aménagts divers	4 463	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	600	
	Emballages récupérables & divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	5 062		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés	153		
	Prêts et autres immobilisations financières	1 110		
	TOTAL	1 263		
	TOTAL GENERAL	6 325		

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. gal. agen. amé. divers			4 463	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			600	
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL				5 062		
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés			153		
	Prêts & autres immob. financières			1 110		
TOTAL				1 263		
TOTAL GENERAL				6 325		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

AMORTISSEMENTS

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que l'association entend en faire.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	1 199	446		1 646
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	167	217		383
Emballages récupérables divers				
TOTAL	1 366	663		2 029
TOTAL GENERAL	1 366	663		2 029

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 110		1 110
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 496	1 496	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	377 213	377 213	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	704 726	364 411	340 316	
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		1 084 545	743 119	341 426
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Disponibilités

377 213

TOTAL

377 213

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 083,51	-7 083,51					
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres complémentaires		7 083,51	7 083,51			2 345,00	4 738,51
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 345,00		-2 345,00		4 544,31	-2 345,00	4 544,31
TOTAUX	4 738,51		4 738,51		4 544,31		9 282,82

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	12 627	12 627		
Personnel & comptes rattachés	528	528		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	3 528	3 528		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	195	195		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	12 291	12 291		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 355 467	1 355 467		
TOTAUX	1 384 636	1 384 636		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Financeurs	Montant de la notification (I)	Durée (mois)	Période de financement		Subventions reçues	PCA N	Produits N
			Début	Fin			
Financeur 1	19 260	13	01/11/2021	30/11/2022	0	4 667	14 593
Financeur 2	10 000	6	01/12/2021	30/05/2022	0	0	10 000
Financeur 3	268 507	12	01/01/2022	31/12/2022	0	0	268 507
Financeur 4	500 000	12	04/03/2022	03/04/2023	380 952	116 843	383 157
Financeur 5	22 900	12	01/01/2022	31/12/2022	22 900	22 900	0
Financeur 6	278 902	12	01/01/2023	31/12/2023	223 121	278 902	0
Financeur 7	218 184	9,5	15/11/2021	31/08/2022	0	0	216 258
Financeur 8	1 059 790	36	01/01/2022	31/12/2024	379 159	707 494	352 295
Financeur 9	5 000	9,25	22/03/2022	31/12/2022	5 000	198	4 802
Financeur 10	15 000	10	04/03/2022	03/01/2023	15 000	0	15 000
Financeur 11	7 494	0	06/08/2022	06/08/2022	7 494	0	7 494
Financeur 12	150 000	12	15/07/2022	14/07/2023	80 000	149 463	537
Financeur 13	75 000	12	01/01/2023	31/12/2023	0	75 000	0
Financeur 14	5 000	36	01/01/2020	31/12/2022	0	0	2 856
TOTAL	2 635 037				1 113 626	1 355 467	1 275 500

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation	1 355 467
Financiers	
Exceptionnels	

TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

1 355 467

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 420
Dettes fiscales et sociales	647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	

TOTAL DES CHARGES À PAYER

8 067

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

SPECIFICITES ASSOCIATIVES

- Information relatives à la rémunération des dirigeants : Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

- Bénévolat et autres contributions volontaires :

L'association ne bénéficie pas de :

- la mise à disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations,
- la mise à disposition de personnel,
- la prise en charge de certaines dépenses.

ENGAGEMENTS DONNÉS

La structure n'a donné aucun engagement y compris en matière de crédit bail.

ENGAGEMENTS REÇUS

La structure n'a bénéficié d'aucun engagement en sa faveur.

ANNEXE COMPTABLE

R.C.P.

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUDI SOL
10 Rue des Gardes
75018 PARIS

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent pour l'année 2022 à 10 152 € TTC.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
Audit des comptes	3 024	3 024
Audit Programme Robert Carr Fund	2 664	1 800
Audit CIVILACT UE	4 464	
TOTAL	10 152	4 824